

COMMUNE DE LONGWY SUR LE DOUBS

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 1^{er} JUIN 2015

PRÉSENTS : THIÉBAUT Pierre, CHAPUIS Maurice, JEANNEAUX Jean-Claude, CLAVIER Dominique, CHARTON Laurent, ROBERT Jean-Marie, BAILLY Sylvain, DURY Lionel, LOGRE Jean-Louis et POULEAU Valérie.

ABSENTS EXCUSES : BOBET Myriam (pouvoir à Jean-Claude JEANNEAUX), BOGNON Céline (pouvoir à Maurice CHAPUIS) et PEGUILLET Laurence (pouvoir à Pierre THIÉBAUT).

ABSENTS : LAPORTE Jocelyne, BOISSON Isabelle.

SECRETAIRE : CHARTON Laurent.

Avant de commencer, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour une délibération :

- La modification du règlement du Lotissement « les Acacias »

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ DÉCIDE :

- De contracter auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance un emprunt de la somme de 120 000 € au taux de 1,51 % et dont le remboursement s'effectuera sur 120 mois ; pour financer l'achat d'une maison avec terrain.
- D'accepter les directives de la Préfecture concernant les digues mais de proposer une prise en charge globale intercommunale des protections des ouvrages hydrauliques.
- D'ajourner la demande de la Fédération Nationale des Anciens Combattants concernant le baptême d'un lieu sous le nom de « 19 mars 1962 - Cessez-le-feu en Algérie » au sein de la commune.
- Dit qu'un courrier sera transmis aux utilisateurs concernant l'entretien et la tenue des locaux suite aux travaux de rénovation qui seront effectués à la salle polyvalente et décide que les tarifs seront augmentés à compter du 1^{er} janvier 2016 comme suit :
 - o 150 € pour les associations ou personnes domiciliées dans la commune.
 - o 300 € pour les associations ou les personnes extérieures à la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL AVEC 2 ABSTENTIONS, 3 VOIX POUR ET 8 VOIX CONTRE DÉCIDE :

- De refuser d'être partenaire de la commune de Petit-Noir pour le projet « réseau écran mobile ».

LE CONSEIL MUNICIPAL AVEC 1 VOIX CONTRE ET 12 VOIX POUR :

- De modifier le règlement du lotissement « les Acacias » comme suit :

Article 1 : les dépendances, telles que garages, bûchers ou abri de jardin, représentant une emprise au sol ou une surface de plancher globale maximale de 60 m², seront :

- Soit intégrées ou accolées au bâtiment principal
- Soit isolées, à raison de 2 maximum par lot

- De fixer le montant des subventions communales pour l'année 2015 comme suit :

ASSOCIATIONS	Montants attribués
FOYER RURAL	250 €
FC PLAINE 39	250 €
CLUB DES RIVES DU DOUBS	250 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES - LAC	250 €
CYCLO-TOURISME LONGWY	250 €
ASSOCIATION DES ACVG LONGWY/PESEUX	100 €
SOCIETE DE CHASSE DE LONGWY	250 €
ADMR CHAUSSIN	80 €
CENTRE LÉON BÉRARD	30 €
FFDSB DONNEURS DE SANG DOLE	30 €
SOUVENIR FRANCAIS CANTON DE CHEMIN	80 €
ASSOCIATION DES SECRÉTAIRES DE MAIRIE DU JURA	20 €
CHORALE L'ALOUETTE CHAUSSIN	80 €
PUPILLES ECOLES PUBLIQUES	20 €
FOYER LE COLIBRI LONS LE SAUNIER	30 €
TOTAL	1 970 €

Questions diverses

Les activités encadrées mise en place par la municipalité dans le cadre des TAP restent au tarif de 1€ l'heure et demi.

Plus de question n'étant posée, la séance est levée à 23h16

Le Maire



Pierre THIÉBAUT